



ARRETE MUNICIPAL N°251/2024
portant autorisation d'une loterie

6/211.2 – SG/KR

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU les articles L 322-3 et D 322-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

VU la demande présentée par Madame Sylvie, Présidente de l'association Ladies'Circle Mulhouse 38,

ARRETE

ARTICLE 1

L'association Ladies Circle Mulhouse 38 est autorisée à organiser une loterie au capital de 10 000 euros, dans le cadre d'un événement caritatif composée de 2000 billets.

ARTICLE 2

Le produit sera intégralement et exclusivement reversé aux associations Franck un rayon de soleil et Life is Pink.

ARTICLE 3

Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédé à des tiers.

ARTICLE 4

La loterie est dotée de lots d'une valeur de 10 000€, exclusivement composés d'objets mobiliers : paniers garnis, voyage et voiture.

ARTICLE 5

Le tirage au sort sera organisé le 09 mai 2025, à l'Espace EDEN Sausheim – 20a rue Jean de La Fontaine 68390 SAUSHEIM.

ARTICLE 6

L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 7

Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Publiée au recueil des actes administratifs de la mairie

Fait à Bartenheim, le 11 décembre 2024

Le Maire,
Bernard KANNENGIESER

Publié le

13 DEC. 2024

